



BROCANTE

CHANTELOUP-LES-VIGNES



Dimanche 22 juin 2025 – de 6h à 17h

L'accès à la brocante est formellement interdit avant 6 heures (y compris pour les exposants)

Parc Champeau – (rue d'Andresy)

M Mme

Adresse :

CP : Ville :

Tél :/...../...../..... Courriel :@.....

Renseignements obligatoires (loi du 30 décembre 1987)

Type de pièce d'identité :

Délivrée le :/...../..... par

Pour les professionnels : N°RC

Nombre de mètres linéaires	2m	4m	6m	8m	10m	<i>Les emplacements vous seront communiqués le jour même.</i>
Chantelouvais-e-s	13€	20€	28€	36€	42€	
Autres exposant-e-s	19€	26€	33€	41€	47€	

Tout dossier incomplet sera classé sans suite

Fin des inscriptions
le 6 juin au plus tard

Inscriptions et renseignements

comitedesfetes.clv@gmail.com

Alain Foure – 06 10 38 71 20

Paiements à déposer chez Mme Bottier Tiffany

29 bis avenue de Poissy – 78570 Chanteloup-les-Vignes

- Je règle en espèces
- Je règle par chèque à l'ordre du Comité des fêtes de CLV. (chèque au même nom que l'inscription)
- Je signe le règlement au dos de cette feuille avec la mention «lu et approuvé »
- En signant, je m'engage à respecter les conditions de la brocante

Signature

La vente de nourriture
ou de boisson est
strictement interdite
sur la brocante



REGLEMENT

BROCANTE DE CLV



La brocante de Chanteloup-les-Vignes se déroulera cette année le **22 juin 2025**
dans **le parc Champeau, rue d'Andresy.**

1. Inscription :

La date limite d'inscription est fixée au **6 juin 2025**. Des dossiers d'inscription seront disponibles en mairie.

Pour s'inscrire, la **fiche d'inscription** doit être rendue convenablement et totalement complétée. Elle doit être rendue avec **ce règlement signé** ainsi que **le paiement** en chèque ou en espèce. Les paiements en espèces devront être déposés dans la boîte aux lettres de *Madame Tiffany Bottier, 29 bis avenue de Poissy, 78570 Chanteloup-les-Vignes*. L'appoint devra être fait et la somme mise dans une enveloppe fermée. Les chèques devront être au nom de l'exposant inscrit.

Les exposants inscrits qui ne pourraient être présents le jour de la brocante ne pourront prétendre à aucun remboursement.

2. Accès véhicules :

Pour l'accès des véhicules des exposants, il n'y aura qu'une entrée et sortie rue d'Andresy. L'entrée des véhicules se fera à partir de 6 heures. Aussitôt que l'exposant aura déchargé son matériel, il devra sortir son véhicule pour ne pas gêner les autres. Tous les véhicules devront être sortis au plus tard à 8H. La brocante se terminera à 17h. **Les accès aux véhicules seront fermés entre 8h et 17h.**

2. Jour de l'évènement :

Le jour de la brocante, à l'entrée, les exposants devront donner leur nom qui figure sur le dossier d'inscription et le numéro de l'emplacement sera donné.

Comme les années précédentes, il y aura une buvette organisée par le Comité des fêtes avec diverses boissons. Il y a aussi de quoi déjeuner (frites, saucisses, hot-dogs, casse-croûtes, crêpes... qui peuvent varier). **Les exposants, quant à eux, n'auront pas le droit de vendre ni boisson ni nourriture.**

En cas de besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :
Alain Fouré - 06 10 38 71 20.

Signature

Merci de précéder de la mention « lu et approuvé »